



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Page 1/5

KERAGEL 109

Date d'impression : 23 mai 2025

Date de révision : 23 mai 2025 REVISION 1

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (UE) N°2020/878 et (CE) 1907/2006 et modifications. Les modifications apportées sont écrites en bleu.

1. IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE

Nom de la substance : ~~xxxxx~~ Keragel 109

Nom des compagnies :

Fournisseur : JPSHOP EURL

Le Chatel Route de Provins

77370 NANGIS

Phone : +33 (0)9 52 00 10 60

E-Mail : contact@jpsshop.fr

N° de téléphone d'appel d'urgence : ORFILA 33 (0)1 45 42 59 59

CENTRES ANTI-POISON :

Paris : 33(0) 1 40 05 48 48

Angers : 33 (0)2 41 48 21 21

Bordeaux : 33 (0)5 56 96 40 80

Lille : 0 825 812 822

Lyon : 33 (0)3 4 72 11 69 11

Marseille : 33(0) 4 91 75 25 25

Nancy : 33 (0)3 83 32 36 36

Rennes : 33 (0)2 99 59 22 22

Strasbourg : 33 (0)3 88 37 37 37

Toulouse : 33 (0)5 61 77 74 47

Centres de Toxicovigilance :

GRENOBLE – REIMS – ROUEN

2. IDENTIFICATION DES DANGERS :

- Suivant la directive 67/548/CEE Non classé comme dangereux.

- Étiquetage: Aucun

- Maladies professionnelles: 36 en cas d'inhalation de vapeur

A601 (hydrocarbures aliphatiques, saturés ou inexistantes, cycliques ou non)

- Autres dangers: L'exposition à un produit chaud peut provoquer des brûlures.

Peut rendre le sol glissant.

- Risques pour la santé humaine : Aucun danger spécifique s'il est utilisé correctement.

- Risques d'exposition spéciaux : Le produit n'est combustible que lorsqu'il atteint la même température ou une température supérieure à _____ le point d'allumage.

- Dangers environnementaux : Évitez les déversements.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS :

3.1 Identification de la substance : Mélange d'élastomère thermoplastique et d'huile minérale hydrogénée.

Poids moléculaire moyen : N.A.

3.2 Composant(s) présentant(s) un danger/risque: Aucun à notre connaissance.

3.3 ~~xxxxx~~ Impurité(s) présentant(s) un danger/risque: Aucun à notre connaissance.

Nom de la substance : Huile blanche, technique

Numéro CAS Numéro EINECS

8042-47-5 _____ 232-455-8 Huile blanche médicale

66070-58-4 _____ Élastomère thermoplastique SEBS.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS:

4.1 Inhalation:

Faible risque. Amener le patient à l'air frais. Si le patient montre des signes de détresse, consultez immédiatement un médecin. Si _____ ne respiration pas artificielle. Si la respiration est difficile, donnez de l'oxygène.

4.2 Contact avec la peau:

En cas de liquide chaud, refroidir avec de l'eau pendant au moins 10 minutes. Ne retirez pas le produit chaud de la peau, traitez-le comme une brûlure thermique. Avoir _____ avis médical si nécessaire.

4.3 Contact visuel:

Si nécessaire, enlevez les lentilles de contact. Rincez immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 10 minutes. Passez un examen médical _____ Attention si nécessaire.

4.4 Ingestion: **ne pas faire vomir.**

Faible risque. Laver la bouche avec de l'eau. Consultez un médecin.

4.5 En cas de brûlures:

Refroidissez rapidement la peau avec de l'eau froide jusqu'à ce que la douleur disparaisse ; Enlevez les vêtements de la zone brûlée. Ne tirez pas _____ Produit solidifié de la peau. Si nécessaire, demandez un avis médical et continuez à renverser avec de l'eau jusqu'à son arrivée.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

5.1 Agent extincteur approprié :

Mousse, dioxyde de carbone ou poudre sèche, sable.

Agent extincteur inadapté : N'utilisez pas d'eau dans un jet.

5.2 Équipement de protection spécial:

L'utilisation d'un appareil respiratoire autonome est recommandée pour les combattants.

5.3 Risques d'exposition particuliers:

La décomposition thermique peut émettre des fumées toxiques, notamment du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone, des matières organiques non identifiées et des _____ composants organiques. (CO₂ – H₂O – CO en l'absence d'air).

6. MESURES DE LIBÉRATION ACCIDENTELLE :

6.1 Précautions personnelles : aérer soigneusement la zone contaminée. Minimisez le contact avec la peau. Portez un respirateur approprié si un _____ un brouillard de vapeur est généré.

6.2 Précautions environnementales : prévenir d'autres fuites ou déversements et empêcher de pénétrer dans les drains. Empêchez de se propager ou de pénétrer dans les drains, les fossés ou les rivières en utilisant du sable, de la terre ou d'autres barrières appropriées.

6.3 En cas de déversement important : informer les autorités compétentes.

6.4 Méthodes de nettoyage: une substance chaude se fige rapidement à une légère épaisseur. Absorber avec du sable ou un autre absorbant inerte, jeter _____ d'un déchet solide conformément à la réglementation applicable en matière d'élimination des déchets. |

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE :

7.1 Manipulation :

Vêtements normaux pour le travail des produits chimiques (en coton, si possible). Lunettes de sécurité et gants de protection isolants

Le produit est manipulé à l'état liquide chaud.

7.2 Stockage :

Conserver dans un endroit frais et sec à température ambiante, éviter les oxydants forts et les flammes... Conserver à l'écart des produits toxiques et nocifs.

7.3 Risque d'exposition particulier : Le carton et les récipients en papier imprégnés de gel/cire brûlent facilement.

KERAGEL 109

Date d'impression : 23 mai 2025

Date de révision : 23 mai 2025 REVISION 1

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (UE) N°2020/878 et (CE) 1907/2006 et modifications.

7.4 Réaction dangereuse avec : Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions habituelles de manipulation.

7.5 Matériel d'emballage à éviter : Aucun à notre connaissance.

7.6 Usage(s) particulier(s) : N.A.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE :

- 8.1 Limites d'exposition professionnelle : EH 40
TLV-TWA : 2 mg/m³ (vapeur d'air) ACGIH
PEL-TWA : 2 mg/m³ (vapeur d'air) SST
REL-TWA (10 h) : 2 mg/m³ (vapeur d'air) NIOSH

8.2 Contrôle de l'exposition :

Vapeurs de cire de paraffine : 8 h TWA 2 mg/m³
STEL 6 mg/m³

Assurer une ventilation adéquate afin d'éviter la concentration de vapeur et d'éliminer tous les composants gazeux qui peuvent être général généré lorsque le produit est manipulé à l'état liquide.

8.3 Equipement de protection individuelle:

- a) Protection respiratoire: suivre la réglementation OSHA sur les respirateurs (29 CFR 1910.134) ou la norme européenne EN 149.

Utilisez un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA ou la norme européenne EN 149 si les limites d'exposition sont dépassées ou si une irritation ou D'autres symptômes sont ressentis.

- b) Protection des mains: gants isolants de protection lorsque le produit est manipulé à l'état liquide chaud.
c) Protection oculaire: verres de protection lorsque le produit est manipulé à l'état liquide chaud.
d) Protection corporelle: vêtements normaux pour le travail de la chimie (en coton de préférence). Chaussures de sécurité.
e) Contrôle de l'exposition dans l'environnement : N.A.

8.4 Hygiène industrielle : se laver les mains avant de manger et de boire. Il est interdit de manger, de boire ou de fumer pendant le travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1 Informations générales :

Forme physique : Solide. Gel transparent à température ambiante
Couleur: transparent (idem à blanc d'eau)
Odeur: Pratiquement inodore

9.2 Informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement :

pH: Neutre

Températures typiques : Point d'ébullition/plage (°C) Au-dessus de 250
Point de fusion/plage (°C) 70-85
Point d'éclair (fermé, °C) : Au-dessus de 180
Viscosité à 99 °C (cSt) : 240-260

Biens explosifs : N.A.

Propriété Comburante : N.A.

Pression de vapeur à 20 °C : N.A.

Densité relative à 20 °C : 0,87 g/cm³



regarder les autres pages

<u>Solubilité:</u>	<u>dans</u> des solvants organiques
Hydro solubilité :	Dans l'eau : insoluble
Coefficient de partage N-octanol/eau :	--
<u>Viscosité:</u>	--
Densité de vapeur :	--
Taux d'évaporation :	--

KERAGEL 109

Date d'impression : 23 mai 2025

Date de révision : 23 mai 2025 REVISION 1

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (UE) N°2020/878 et (CE) 1907/2006 et modifications.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :

Stabilité: Stable dans des conditions normales de fonctionnement à température ambiante.

10.1 Conditions à éviter: Surchauffe.

10.2 Substance incompatible: oxydants forts

10.3 Produits de décomposition dangereux: le produit se décompose à haute température et il émet des vapeurs irritantes.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Sur le produit : Avec le produit en tant que tel, aucun test toxicologique n'a été effectué. Selon les critères de l'article 6 de la directive 1999/45/CE, Ce produit est classé comme mentionné à l'article 15. Les composants toxiques sont mentionnés à la section 3.

Voies d'exposition : inhalation de vapeur et contact avec la peau et les yeux. L'ingestion n'est pas fréquente.

Respiratoire: À haute température, les vapeurs et/ou les aérosols peuvent provoquer des irritations.

Peau: l'utilisation du produit à l'état liquide peut provoquer des brûlures. Ne devrait pas être un sensibilisant cutané. Yeux: à haute température, les vapeurs et/ou les aérosols peuvent provoquer des irritations. Par ingestion: risque faible

Informations sur la toxicité : Huile blanche, technique : DL50 orale chez le rat (mg/kg) : >5000

Huile blanche, technique : DL50 orale de lapin (mg/kg) : >3000

Copolymère séquencé styrène-éthylène/butylène-styrène : DL50 orale chez le rat (mg/kg) : >2000

DL50 par voie orale chez le rat (mg/kg) : Aucune donnée disponible.

DL50 cutanée du lapin (mg/kg) : Aucune donnée disponible.

CL50 par inhalation chez le rat (mg/1/4h) : Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité : NP

Toxicité pour la reproduction : NP

Mutagénicité:--

Effets sur l'homme:

Lors de la production et de l'utilisation de ce produit chimique, aucun effet toxique n'a été observé. Comme pour tous les produits chimiques, prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter une exposition prolongée au produit.

Affections médicales qui augmentent les risques d'exposition : déficiences des voies respiratoires et problèmes dermatologiques causés par inhalation de vapeur.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :

Sur le produit : Avec le produit en tant que tel, aucun test toxicologique n'a été effectué. Selon les critères de l'article 6 de la directive 1999/45/CE, Ce produit est classé en ce qui concerne l'environnement tel que mentionné à l'article 15. Les composants dangereux pour le

L'environnement est mentionné à la section 3.

12.1 Écotoxicité : pas de contamination chimique ni de toxicité pour les organismes aquatiques.

12.2 Mobilité : Flotte sur l'eau. Si le produit pénètre dans le sol, il s'absorbera dans le sol et ne sera pas mobile.

Le produit a un potentiel de bioaccumulation.

Semi-solide dans la plupart des conditions environnementales.

12.3 Persistance et dégradabilité : Insoluble dans l'eau, non absorbé par l'environnement.

Pas facilement biodégradable. Pas de problèmes de bioaccumulation dans les organismes vivants ni d'incidence dans la chaîne alimentaire.

12,4 WGK (danger/protection de l'eau) : =0

KERAGEL 109

Date d'impression : 23 mai 2025

Date de révision : 23 mai 2025 REVISION 1

Présentation et règles de rédaction conformes au règlement (UE) N°2020/878 et (CE) 1907/2006 et modifications.

13. CONSIDÉRATION DE CESSION :

Liquides et solides issus de procédés industriels :

13.1 Ne pas laisser pénétrer de matériaux dans les drains, la rivière ou dans l'environnement naturel.

13.2 Mise en décharge ou incinération selon les réglementations des autorités locales pour les substances non dangereuses.

Code européen des déchets : 12.01.12. ~~Dir~~ 91/156/CEE relative aux déchets.

13.3 Respecter la réglementation de l'autorité locale.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT :

- Numéro ONU : non concerné.

- Numéro d'identification du danger : NP

DOT RID / ADR	ADNR IMDG	OACI/IATA/DGR	GGVS/GGVE
Rivière	Terrestre	Mer	Air
Classe			NON CLASSÉ
Groupe, nombre			
Étiquette	NON CLASSÉ		
Code de danger			
Code de l'article			
Groupe d'emballage			

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :



15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :

- 15.1 Non classé comme dangereux selon les directives 67/578/CEE et 2001/58/CE.
15.2 Étiquetage: pas de symbole

16. AUTRES DONNÉES :

Phrase(s) R : Non
Phrase(s) S : Non

17. AUTRES INFORMATIONS :

17.1 Aucune restriction pour ce produit chimique dans des conditions normales d'utilisation.

Cette fiche de données complète la fiche technique mais ne la remplace pas. Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont les suivantes : corriger, au mieux de nos connaissances, les informations et la croyance à la date de sa révision. Les informations fournies ne sont conçues qu'à titre des conseils pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, la distribution, les utilisations et le nettoyage, l'élimination et la libération en toute sécurité dans un état de sécurité et ne doit pas être considéré comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifique désigné et peut ne pas être valable pour un tel matériau utilisé en combinaison avec tout autre matériau ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

Nous attirons l'attention des utilisateurs sur les risques éventuels encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que l'usage pour lequel il est prévu.

Il ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit.

Candle-Made société JPSHOP
Le Chatel – Route de Provins
77370 NANGIS